

HÔTEL DE VILLE		DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Demande déposée le 08/07/2010		
Complétée le		
Par :	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN	
Demeurant à :	15 boulevard HENRI DUNANT 91106 CORBEIL ESSONNES	
Représenté par :		
Pour :	Réaménagement intérieur de l'ancien bâtiment administratif	
Sur un terrain sis à :	1 rue DE LA GRANGE Yerres	



Certifié en copie par le Maire compte tenu de la publication
le 12/9/10
le 10/9/10
Le Maire

Le Maire,
Vu la demande susvisée ;
Vu le code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis Favorable de la Direction Départementale des Territoires Essonne - Pôle Accessibilité et Sécurité en date du 13 septembre 2010
Vu l'avis Favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 27 juillet 2010.

ARRETE

Article 1 : La demande de travaux est ACCORDEE.

Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 16 septembre 2010



Le Délégué Maire
Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Président de la Communauté d'Agglomération
Du Val d'Yerres

